



PREFET DE L'ESSONNE

SOUS-PREFECTURE D'ETAMPES

BUREAU L'ANIMATION TERRITORIALE

Affaire suivie par Mme Rondeau

☎ 01 69 92 99 62

✉ 0169 92 99 63

e. mail : geneviève.rondeau@essonne.pref.gouv.fr

Réf. SPE/BAT/GR/interv/Dourdan création emploi chargé communication

n° 141

Etampes, le 14 AVR. 2011

Madame ,

Par courrier du 30 décembre 2010, vous m'avez informé qu'il a été décidé la création d'un emploi de chargé de communication à temps complet, qui serait assuré par un agent contractuel de catégorie A à compter du 1^{er} février 2011 par délibération du conseil municipal de Dourdan du 27 décembre 2010.

De plus, vous m'avez sollicité sur la vérification de la légalité de cet acte relatif aux obligations de la commune en matière de recrutement d'un agent contractuel.

Je vous informe que le bureau du contrôle de légalité a effectivement relevé un certain nombre d'éléments susceptibles d'entacher d'illégalité la délibération.

Lors de la création d'un emploi, il est possible de préciser que celui-ci peut être occupé par un agent non titulaire mais il n'est pas permis de créer des emplois réservés à des contractuels (CAA de Lyon du 29 juin 2004 n°98LY01721).

En outre, cet acte ne précise pas le grade, ou le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé comme l'exige l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

De plus, le niveau de recrutement qu'elle fixe " *au minimum à baccalauréat + 2* " ne répond pas aux exigences d'accès aux emplois du cadre A qui demandent un niveau de recrutement au moins égal au niveau II, c'est à dire au minimum à baccalauréat + 3 .

De surcroit, la délibération " *fixe le niveau de rémunération de l'emploi créé à l'indice brut 829, indice majoré 679* ", qui ne correspondent à aucun couple d'indices des grilles de la filière administrative, (cadre d'emplois des Attachés), ou de la filière technique, (cadre d'emploi des Ingénieurs), tout en se rapprochant des indices du 7^{ème} échelon du grade d'Attaché principal, (IB 821, IM 673), et du 6^{ème} échelon du grade d'Ingénieur Principal, (IB 811, IM 665).

.../...

En conséquence, il appartient au maire de proposer au conseil municipal de rapporter cette délibération lors d'un prochain conseil municipal.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

Le Sous-Préfet ,



Thierry SOMMA.

Madame Brigitte ZINS
Conseillère municipale de Dourdan
24, rue Héroux
91410 - DOURDAN